

Le 4 juin 2018

Province de Québec  
Conseil municipal de la Municipalité de  
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue au lieu ordinaire des sessions, le lundi 4 juin 2018, à 20 h 00, sous la présidence de madame la mairesse Sonia Larrivée, sont présents les conseillers suivants :

Madame	Mélissa Lord
Monsieur	Gilles Pelletier
Monsieur	Patrick Beaulieu
Madame	Annie Jalbert
Monsieur	Frédéric Beaulieu
Madame	Marie-Eve Pelletier

Madame Mélanie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente à cette réunion.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Avant de commencer la session, madame la mairesse fait un moment de réflexion.

**2. CONFORMITÉ DU QUORUM**

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

**3. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par madame Marie-Eve Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Divers » ouvert.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Moment de réflexion
- 2- Conformité du quorum
- 3- Mot de bienvenue
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Période de questions (sur les points inscrits à l'ordre du jour seulement)
- 6- Adoption du procès-verbal
- 7- Suivi des dossiers
- 8- Transfert de fonds (s'il y a lieu)
- 9- Approbation des comptes

- 10- Commentaire sur la dernière réunion de la M.R.C. (s'il y a lieu)
- 11- Correspondance
- 12- Rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! au 31 décembre 2017
- 13- Résolution pour accepter le renouvellement de notre adhésion à la SADC de Témiscouata
- 14- Résolution portant sur la création d'une Corporation de Développement économique des Cinqs Saints
- 15- Acceptation d'une soumission pour effectuer le marquage de la chaussée
- 16- Demande pour une commandite présentée par le Comité des loisirs de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! pour le tournoi de balle
- 17- Demande pour une commandite présentée par le Comité des loisirs de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour la Fête nationale
- 18- Inscription de la directrice générale à une formation
- 19- Résolution pour nommer la représentante municipale au réseau biblio du Bas-Saint-Laurent
- 20- Demande pour une commandite et une lettre d'appui pour la rénovation du bâtiment des cuisines collectives de Cabano
- 21- Regroupement des Offices Municipaux des Municipalités de Saint-Michel-du-Squatec, de Biencourt, de Témiscouata-sur-le-Lac, de Lac-des-Aigles, de Saint-Marc-du-Lac-Long, de Pohénégamook, de Rivière-Bleue, de Saint-Juste-du-Lac et de Saint-Louis-du-Ha! Ha!
- 22- Autorisation à accepter une soumission d'arpentage
- 23- Résolution dans le cadre de la mise à jour de la politique familiale
- 24- Divers
- 25- Période de questions (2<sup>e</sup> partie)
- 26- Levée de l'assemblée

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

Une période de questions est ouverte afin de permettre à l'assistance de poser des questions sur les points inscrits à l'ordre du jour. Une question a été adressée aux membres du conseil et répondue à la satisfaction. Il a par la suite été décidé de poursuivre l'ordre du jour tel que proposé.

## **6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2018 À 20 HEURES**

### a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale/ secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

### b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion du 9 mai 2018 soit adopté et que madame la mairesse et la directrice générale soient par la présente résolution autorisées à le signer.

## **7. SUIVI DES DOSSIERS**

Pour faire le suivi des dossiers, madame Marie-Eve Pelletier a fait un compte rendu d'une réunion de l'OMH et madame Mélissa Lord a fait un compte rendu du comité Roulami.

## **8. TRANSFERT DE FONDS**

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! transfère un montant de soixante et un dollars (61\$) du poste 02-22014-425 « Assurance camion-citerne 1989 » au poste 02-13001-422 « Assurances édifice municipal » ; un montant de deux cent dix dollars (210 \$) du poste 02-22015-425 « Assurance autopompe 2006 » et un montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185\$) du poste 02-22017-425 « Assurance camion 2014 » au poste 02-19000423 « Assurance responsabilité » ; un montant de cent quarante-cinq dollars (145\$) du poste 02-22000-413 « Vérification entente » au poste 02-22000-494 « Cotisations et abonnements » ; un montant de mille neuf cent dollars (1 900\$) du poste 02-22000-725 « Achat 2 bornes sèches » au poste 02-22000-641 « Habits pour Saint-Louis » ; un montant de quarante dollars (40\$) du poste 02-22017-425 « Assurance camion 2014 » au poste 02-22002-422 « Assurances bâtisse incendie » ; un montant de six cents dollars (600\$) du poste 02-32000-649 « Entretien petits outils et accessoires » au poste 02-22014-525 « Entretien réparation camion 1989 » ; un montant de quatre cents dollars (400\$) du poste 02-22018-525 « Entretien réparation camion 2018 » au poste 02-22015-525 « Entretien réparation autopompe 2006 » ; un montant de cinq mille quatre-vingt dollars (5 180\$) du poste 02-33053-525 « Entretien réparation camion 1990 » au poste 02-33024-525 « Entretien réparation pick-up 2011 » ; un montant de quatre-vingt-deux dollars (82\$) du poste 02-33032-649 « Pièces et accessoires niveleuse 2004 » au poste 02-33032-425 « Assurances niveleuse 2004 » ; un montant de mille trois cents dollars (1 300\$) du poste 02-33000-649 « Pièces et accessoires » au poste 02-33063-525 « Entretien réparation tracteur » ; un montant de soixante-huit dollars (68\$) du poste 02-33054-425 « Assurances camion 2007 » au poste 02-33071-425 « Assurances souffleuse » ; un montant de vingt-quatre dollars (24\$) du poste 02-33053-425 « Assurances camion 1990 » au poste 02-41400-422 « Assurance bâtisse » ; un montant de cinq cents dollars (500\$) du poste 02-33053-634 « Lubrifiants camion 1990 » au poste 02-41500-516 « Location de machinerie » ; un montant de trente-trois dollars (33\$) du poste 02-33053-425 « Assurances camion 1990 » au poste 02-70120-422 « Assurances centre des loisirs » ; un montant de cinquante dollars (50\$) du poste 02-33053-999 « Autres camion 1990 » au poste 02-70120-641 « Équipements, accessoires et fourniture ».

### **8.1 CERTIFICAT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

Je, soussignée certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

---

Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière

## **9. APPROBATION DES COMPTES ET DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du mois de mai 2018 totalisant une somme de 15 688,18\$ inscrit sur le bordereau numéro DE-18-104 ainsi que le rapport des salaires pour la période du 29-04-2018 au 26-05-2018 en date du 28 mai 2018 totalisant une somme de 43 733,40\$.

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer inscrits à l'analyse détaillée des comptes fournisseurs en date du 30 mai 2018 totalisant une somme de 112 066,58\$ ainsi que la liste des autres comptes à payer inscrits au bordereau numéro CP-18-104 totalisant une somme de 18 987,72\$ et autorise le paiement des déboursés inscrits.

## **10. COMMENTAIRES SUR LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA M.R.C.**

Madame la mairesse a fait mention des dossiers de la Table Bio-Alimentaire, de la classique de golf et des sommes attribuées par le gouvernement du Québec pour les sentiers de VTT.

## **11. CORRESPONDANCE**

La directrice générale présente aux membres du conseil la correspondance reçue au courant du mois de mai 2018.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-18-8488**

## **12. RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA! AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Conformément au Code municipal, madame la mairesse fait rapport sur la situation financière de la municipalité. Madame la mairesse fait état des résultats de l'exercice financier 2017 tels qu'ils apparaissent aux états financiers vérifiés par les comptables.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-18-8489**

## **13. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHÉSION À LA SADC DE TÉMISCOUATA**

Considérant la réception de la demande de renouvellement de notre cotisation à la SADC de Témiscouata;

Considérant que le coût de la cotisation est de 30 \$;

Il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à déboursier un montant de 30 \$ pour renouveler notre cotisation à la Société d'aide au développement de la collectivité de Témiscouata et de nommer monsieur Gilles Pelletier pour représenter notre municipalité à la SADC de Témiscouata.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-18-8490**

**14. RÉSOLUTION PORTANT SUR LA CRÉATION D'UNE CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES CINQS SAINTS**

Considérant que la création d'une corporation de développement économique permettra une collaboration accrue entre les municipalités membres dans la mise sur pied de projets et d'actions de développement économique sur le territoire ;

Considérant que la création d'une corporation de développement économique permettra d'orienter le travail de l'agent de développement économique par une centralisation des décisions et par l'identification de grands axes sectoriels de travail prioritaires ;

Considérant que la création d'une corporation de développement économique permettra de financer plus facilement des projets de développement locaux d'envergure par l'apport de financement issu du milieu et par une meilleure collaboration entre les municipalités dans le cadre de demandes au fonds régional du développement du territoire ;

Considérant que la création d'une corporation de développement économique pourra permettre de soutenir l'entrepreneuriat et les initiatives de développement local par la création d'un fonds d'aide au développement local issu des revenus de financement de celle-ci ;

Considérant que la corporation de développement économique pourra dans le cadre de ses activités normales, viser son autofinancement, et ainsi permettre d'assurer la viabilité à long terme d'outils de développement économique dans la région ;

Considérant que la corporation de développement économique pourra devenir un acteur de premier plan au Témiscouata de par son rôle de première importance auprès de la communauté d'affaires de la région à titre de mobilisateur et de catalyseur d'actions en matière de développement économique ;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer la somme de 2 607\$ afin de couvrir les frais de création d'une corporation conjointe de développement économique régionale, conjointement avec les municipalités de Saint-Honoré-de-Témiscouata, de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, de Saint-Eusèbe et de Saint-Pierre-de-Lamy et de mandater Alexandre Raymond à titre d'agent de développement économique afin de compléter et signer les documents nécessaires à cet effet.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-18-8491**

**15. ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR EFFECTUER LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**

Considérant la demande de soumission qui a été préparée pour le marquage de la chaussée;

Considérant qu'il y a eu 3 soumissionnaires qui ont présenté une soumission;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à accepter la soumission de la compagnie « Multi-Lignes de L'Est » de Rimouski au montant de 174,12 \$ du kilomètre plus taxes et faire le marquage des rues prévues à l'appel d'offres ainsi que de faire l'ajout du lignage de la rue Caron avec des lignes jaunes et blanches.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-18-8492**

#### **16. DEMANDE POUR UNE COMMANDITE PRÉSENTÉE PAR LE COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-LOUIS-DU-HA ! HA ! POUR LE TOURNOI DE BALLE**

Considérant la réception d'une demande présentée par le Comité des loisirs de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour recevoir une commandite dans le cadre de la 2<sup>e</sup> édition d'un tournoi de balle qui aura lieu du 13 au 15 juillet 2018 au terrain de balle de Saint-Louis-du-Ha! Ha!;

Considérant que la contribution demandée pour la commandite est au montant de 500 \$ pour la location d'un chapiteau de 20' X30`;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à accepter cette demande et de déboursier un montant de 500 \$ pour la location d'un chapiteau de 20' X30`.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-18-8493**

#### **17. DEMANDE POUR UNE COMMANDITE PRÉSENTÉE PAR LE COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA! POUR LA FÊTE NATIONALE**

Considérant la réception d'une demande de commandite présentée par le Comité des loisirs de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour l'organisation de la Fête nationale à Saint-Louis-du-Ha! Ha! qui aura lieu le 23 juin prochain;

Considérant que la contribution financière demandée est au montant de 300 \$;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à accepter cette demande et à déboursier un montant de 300 \$ au Comité des loisirs pour l'organisation de la Fête nationale.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-18-8494**

#### **18. INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À UNE FORMATION**

Considérant l'entrée en vigueur imminente de la loi fédérale C-145 traitant de la légalisation du cannabis;

Considérant que l'entrée en vigueur entraînera différentes incidences sur la gestion des ressources humaines;

Considérant qu'une formation en ce sens se donnera par le Service de formation continu, Services aux entreprises du Cégep de Rimouski le 20 juin prochain au coût de 295\$ plus taxes;

Il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à autoriser la directrice générale de s'inscrire à la formation sur la loi fédérale C-145 traitant de la légalisation du cannabis et ainsi d'aller la suivre au Cégep de Rimouski le 20 juin prochain au coût de 295\$ plus taxes.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-18-8495**

#### **19. RÉSOLUTION POUR NOMMER LA REPRÉSENTANTE MUNICIPALE AU RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT**

Sur une proposition de monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu, il est unanimement résolu de nommer Madame Annie Jalbert représentante de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent;

La présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-18-8496**

#### **20. DEMANDE POUR UNE COMMANDITE ET UNE LETTRE D'APPUI POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT DES CUISINES COLLECTIVES DE CABANO**

Considérant la réception d'une demande d'appui moral et de financement pour la rénovation du bâtiment des Cuisines Collectives de Cabano;

Considérant que l'organisme œuvre auprès de 6 municipalités de la MRC du Témiscouata depuis plus de 20 ans et que cet organisme est devenu un incontournable pour la lutte à la pauvreté et d'inclusion sociale;

Considérant que pour l'ensemble du territoire c'est 91 familles qui sont rejointes par les cuisines collectives et 102 autres familles par le service de dépannage alimentaire d'urgence, et que de ce nombre il y a présentement 9 familles de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! qui utilisent leurs services;

Considérant que des rénovations majeures sont devenues nécessaires et que l'automne dernier la présence d'amiante a été découverte dans les murs du bâtiment, il y a urgence d'agir rapidement;

Par conséquent, il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! d'offrir son appui moral au projet de rénovation majeure pour le bâtiment des Cuisines collectives de Cabano et aussi offrir une aide financière de 700\$ afin d'aider l'organisme à effectuer une partie des rénovations urgentes qui vont leur permettre de continuer leurs actions de lutte à la pauvreté et d'inclusion sociale auprès de la population.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-18-8497**

**21. REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC, DE BIENCOURT, DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC, DE LAC-DES-AIGLES, DE SAINT-MARC-DU-LAC-LONG, DE POHÉNÉGAMOOK, DE RIVIÈRE-BLEUE, DE SAINT-JUSTE-DU-LAC ET DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!**

**ATTENDU QUE** les Offices municipaux d'habitation de Saint-Michel-du-Squatec, de Biencourt, de Témiscouata-sur-le-Lac, de Lac-des-Aigles, Saint-Marc-du-Lac-Long, de Pohénégamook, de Rivière-Bleue, de Saint-Juste-du-Lac et de Saint-Louis-du-Ha! Ha! ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

**ATTENDU QUE** ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Saint-Michel-du-Squatec, de Biencourt, de Témiscouata-sur-le-Lac, de Lac-des-Aigles, Saint-Marc-du-Lac-Long, de Pohénégamook, de Rivière-Bleue, de Saint-Juste-du-Lac et de Saint-Louis-du-Ha! Ha! un projet d'entente de regroupement des neuf (9) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

**ATTENDU QUE** les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

**ATTENDU QU'**après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Proposé par : monsieur Gilles Pelletier

Appuyé par : monsieur Frédéric Beaulieu

et résolu sur recommandation du comité exécutif.

Le conseil recommande favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation de Saint-Michel-du-Squatec, de Biencourt, de Témiscouata-sur-le-Lac, de Lac-des-Aigles, Saint-Marc-du-Lac-Long, de Pohénégamook, de Rivière-Bleue, de Saint-Juste-du-Lac et de Saint-Louis-du-Ha! Ha! suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-18-8498**

#### **22. AUTORISATION À ACCEPTER UNE SOUMISSION D'ARPENTAGE**

Considérant la volonté du conseil municipal de développer un nouveau secteur résidentiel suivant l'agrandissement de notre périmètre urbain;

Considérant l'achat projeté du lot 3 225 691 du cadastre du Québec;

Considérant la nécessité d'obtenir les services d'un arpenteur géomètre afin de faire arpenter et lotir ledit terrain;

Considérant la réception de la soumission de la firme Pelletier Labrie, arpenteurs-géomètres inc. au montant de 1 736\$ plus taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! d'octroyer le contrat pour faire arpenter et lotir le lot 3 225 691 du cadastre du Québec à la firme Pelletier Labrie, arpenteurs-géomètres inc. au montant de 1 736\$ plus taxes applicables.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-18-8499**

#### **23. RÉSOLUTION DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

Considérant qu'il est nécessaire de faire une mise à jour de notre politique familiale municipale ainsi que celle concernant la MADA (municipalité amie des aînés);

Considérant qu'il y a eu une demande d'aide financière adressée dans le cadre du « Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2015-2016 »;

Considérant que le conseil municipal reçoit ce jour la version actualisée de la politique municipale des aînés et du plan d'action 2018-2020 par le comité de suivi du plan d'action MADA de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à recevoir et à adopter la version actualisée de la politique municipale des aînés et du plan d'action 2018-2020.

## 24. DIVERS

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-18-8500**

#### **24.1 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE SOUMISSION POUR LE RAMONAGE DES CHEMINÉES**

Considérant l'importance de faire le ramonage de cheminées afin d'éviter des incendies;

Considérant la volonté du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! d'offrir le service de ramonage de cheminées aux résidents du territoire de la municipalité qui en font la demande;

Considérant la réception d'une soumission de *Ramonage de cheminées Frédéric Pilote* au montant de 35,00\$ plus les taxes applicables par cheminée ramonée;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à accepter la soumission de *Ramonage de cheminées Frédéric Pilote* au montant de 35,00\$ plus les taxes applicables par cheminée ramonée et à informer tous les citoyens désireux de se prévaloir de ce service par un envoi dans le courrier de quartier.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-18-8501**

#### **24.2 RÉSOLUTION CONCERNANT LE CONTRE-MAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS**

Considérant la volonté du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! de s'assurer que les travaux effectués sur le territoire ainsi que l'entretien du matériel soient toujours fait dans un souci constant de rigueur, de qualité, de longévité et de professionnalisme;

Considérant l'importance d'avoir des équipements motorisés fonctionnels et conformes aux normes et règlements en vigueur;

Considérant la nécessité d'effectuer les travaux de maintenance des routes et des travaux de voirie selon les règles de l'art des travaux publics;

Considérant qu'il est important et nécessaire que tout entretien et/ou maintenance de toute sorte soit inscrit au registre des entretiens des véhicules (incluant la date, le travail effectué, le nom du responsable de cet entretien, etc.) afin que lors d'un contrôle routier il soit possible de procéder rapidement aux vérifications des travaux et entretiens effectués sur les véhicules routiers appartenant à la municipalité;

Considérant qu'il est de la responsabilité et des tâches du contremaître aux travaux publics de prévoir, planifier et vérifier tous les travaux d'entretien et de maintenance des véhicules afin que l'ensemble de la flotte de véhicules soit toujours rigoureusement entretenue et lavée;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à informer le contremaître aux travaux publics de l'importance de veiller au constant entretien et maintien des équipements routiers ainsi que de voir à ce que tous travaux effectués dans l'entretien des chemins d'hiver et lors de travaux de voirie l'été soient effectués selon les règles de l'art avec rigueur, qualité, longévité et professionnalisme.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-18-8502**

#### **24.3 RÉSOLUTION POUR EFFECTUER UN PAIEMENT AU PRESBYTÈRE MAISON DU PARTAGE**

Considérant l'engagement de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à déboursier une somme de 42 500\$ au presbytère Maison du Partage afin de les aider au financement d'une partie des rénovations majeures des fenêtres et des galeries;

Considérant que les travaux de rénovations sont complétés à plus de 90%;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à déboursier la somme de 42 500\$ au presbytère Maison du Partage, tel que convenu lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 novembre 2017 dans la résolution numéro 11-17-8344.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-18-8503**

#### **24.4 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA FORMATION D'ÉLUES PAR LA FQM**

Considérant le désir de 3 élues à suivre une formation de perfectionnement en ligne par la FQM;

Considérant que la formation désirée par les 3 élues est la même et s'intitule « Les rôles et responsabilités des élu(e)s » et est offerte au coût de 300\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! de demander à la directrice générale de procéder à l'inscription de Mélissa Lord, Annie Jalbert et Marie-Eve Pelletier à la formation en ligne « Les rôles et responsabilités des élu(e)s » au coût de 300\$ plus les taxes applicables.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-18-8504**

#### **24.5 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE RANGEMENT AU TERRAIN DE TENNIS**

Considérant le besoin d'entreposer des équipements pour la pratique du tennis à proximité du terrain;

Considérant le désir du conseil municipal de faire ériger un bâtiment aux abords du terrain de tennis;

Considérant la réception de 2 soumissions;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! d'accepter la soumission la plus conforme aux besoins de la municipalité et faite par Construction et fondation RS inc. au montant de 4 050\$ plus les taxes applicables.

#### **25. PÉRIODE DE QUESTIONS**

À la période de questions, trois questions ont été adressées aux membres du conseil et ont été répondues à la satisfaction des intervenants.

#### **26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, vers 21h04 il a été déclaré que cette assemblée soit close.

---

Mairesse

---

Secrétaire-trésorière